

MEDIATION WEEK



Jeudi 14 octobre 2021

**Journée Centrale
CONFERENCE EN LIGNE**



Federale Bemiddelingscommissie
Commission fédérale de médiation
Föderale Commission für Mediation

Jeudi 14 octobre 2020

Aperçu de l'après-midi Francophone

12h40-13h40

Accueil en ligne, informations pratiques et test de l'application en ligne

13h45-14h30

Mots de bienvenue par le Ministre de la Justice, Monsieur Vincent VAN QUICKENBORNE
Bilan des activités de la CFM par le Président de la CFM, Monsieur Theo DE BEIR et du Président entrant, Monsieur Marc DE DECKER

14h30-15h15

Session plénière :

Les résultats du Baromètre développés par Monsieur Bart PLEVOETS (Président de la Commission spéciale de la construction, ingénieur civil, expert indépendant, médiateur agréé en matière sociale, civile et commerciale) et Monsieur EUR ING Erik VAN WELLEN (CEng intPE (UK) FICE MCIArb, membre de la commission spéciale de la construction, Directeur Commercial, expert indépendant et médiateur agréé en matière civile et commerciale)

15h15-15h25

Pause-café virtuelle et moment de connexion à l'atelier de votre choix.

15h25-16h25

1° Cycle d'ateliers

16h30-18h00

2° Cycle d'ateliers

18h05-18h15

Mot de la fin et réflexions pour le futur



Des informations pratiques suivront après l'inscription.

Inscrivez-vous via <https://fr.surveymonkey.com/r/HLJFCP2> jusqu'au mercredi 6 octobre 2021.


Cette journée centrale vise à réunir tous les médiateurs agréés, quelle que soit leur spécialisation, et à leur permettre de réfléchir ensemble à l'avenir de la médiation. C'est dans cet esprit que nous vous proposons cette matinée gratuitement.


La journée centrale dans son intégralité ou par demi-journée est agréée pour 3 heures de formation continue.

1° Cycle d'ateliers

15h25-16h25	Orateur(s)	Langue
<p>1. Introduction à la médiation transformative</p> <p>Le courant de la médiation transformative, venu des États-Unis, se développe en Europe. Mais qu'entend-on par "transformative" ? Quels sont les concepts fondateurs de cette approche, les outils utilisés par le médiateur transformatif, et avec quelle posture ?</p> <p>L'exposé vous introduira à cette approche radicalement non directive - mais non passive - de la médiation, destinée à amener les parties vers une plus grande précision et compréhension de ce qu'elles pensent profondément de leur situation, et de ce qu'elles désirent en faire, en pleine autonomie.</p>	<p>Louise TAYMANS avocate et médiatrice familiale agréée.</p> 	FR
<p>2. Psychologie de la médiation et de la gestion des conflits</p> <p>Dans cet atelier, nous nous intéresserons à la manière dont la psychologie des individus (médiateurs/médiatrices ET parties) influence les médiations à différents niveaux.</p> <p>En début de processus, pour amener les parties en conflit à entrer en médiation. Au cours du processus, dans la manière dont les parties communiquent, décident ou créent. En fin de processus, lors de l'évaluation des résultats. Dans ce travail, nous nous attarderons également sur la question particulière des émotions et de leur place en médiation.</p>	<p>Stéphanie DEMOULIN Professeure de Psychologie, UCLouvain</p> 	FR

2° Cycle d'ateliers

16h30-18h00	Orateur(s)	Langue
<p>1. Réflexions relatives aux questions déontologiques : le code de déontologie fournit-il des lignes conductrices suffisantes ?</p> <p>Questions abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bref bilan des plaintes reçues • Points d'attention dans le code actuel • Temps de réflexion et de <i>brainstorming</i> en petits groupes (organisés au cours de la session), suivi d'un retour d'information des groupes en session plénière. 	<p>Les membres de commission pour la discipline et le traitement des plaintes</p> <p>Président: Mr. Guy Jansen</p> <p>Membres: - <i>Asseseurs effectifs</i>: o Monsieur P-P RENSON o Monsieur P. MOTYL o Monsieur E. JACUBOWITZ o Monsieur I. VEROUGSTRAETE</p> <p>- <i>Asseseurs suppléants</i>: o Madame D. AARTS o Madame F. GOISTER</p> <div style="text-align: center;">  <p>Federale Bemiddelingscommissie Commission fédérale de médiation Föderale Kommission für Mediation</p> </div> <p>Max 100 participants.</p>	FR

<p>2. Les attentes légitimes des magistrats et des médiateurs</p> <p>où les sujets suivants peuvent (entre autres) être discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment les magistrats et les médiateurs peuvent-ils coopérer en respectant le cadre juridique existant ? • Qu'est-ce que les magistrats attendent des médiateurs et vice-versa ? • Lister ce qui fonctionne bien et ou pas avec les renvois en médiation; • Que peut faire la CFM pour que les renvois fonctionnent encore mieux ? • Que peut-on demander et attendre des avocats ? 	<p>Avi SCHNEEBALG Juge de paix à Bruxelles, Vice-président de GEMME, Responsable de la formation en conciliation et médiation à l'IFJ</p> <p>René CONSTANT Juge de Paix honoraire Médiateur agréé Membre du Bureau de la CFM Membre du Conseil d'Administration de Gemme Belgium</p> <p>Katleen DE CUYPER Avocate au Barreau de Bruxelles Médiatrice agréée en droit social Juge suppléant au Tribunal du travail de Bruxelles</p> 	<p>FR</p>
--	---	-----------